
**Personnels et parents contestent la carte de l'éducation prioritaire :
amplifions la mobilisation**

L'éducation prioritaire : des choix sans clarté ni moyens !

**Une réforme sans moyens à la hauteur des besoins pour celles et ceux qui en
ont le plus besoin. Une réforme d'austérité et de gestion de la pénurie.**

Des moyens en-deçà des besoins

« La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». On connaît la chanson, ce ne serait pas une question quantitative mais qualitative.

Le nombre de réseaux d'éducation prioritaire ne change pas : une fois de plus, on ne part pas des besoins, mais d'une enveloppe bloquée. De nouveaux établissements et de nouvelles écoles entrent dans le dispositif, et il était temps de leur reconnaître ce besoin, mais quid de ceux qui sortent ? Pour beaucoup, c'est l'incompréhension. Dans un contexte d'accroissement des inégalités, ce sont encore les plus fragiles qui trinquent. Les quelques moyens qui permettaient de maintenir les équipes à peu près à flot vont disparaître et fragiliser le travail mis en place depuis des années auprès des élèves de ces zones en grande difficulté sociale, dans les quartiers et les zones rurales.

Dans les établissements qui sortent de l'éducation prioritaire, **que vont devenir les effectifs par classe ou les DHG (dotation horaire globale annuelle) dans des structures souvent fragiles qui quitteront l'éducation prioritaire ? Quid de la dégradation des conditions de travail et d'étude dans ces écoles et établissements ?**

Une logique de réseau qui ignore la réalité

Le classement des collèges dans l'éducation prioritaire en REP et REP+ impose le classement des écoles en dépit de leur réalité. C'est une logique

de réseau qui est à l'œuvre : les écoles qui dépendent d'un collège qui sort de l'éducation prioritaire sortent automatiquement, même si leur situation correspondrait à d'autres écoles classées REP+ et qui le sont vraiment parce que le collège de secteur est dans la liste... Cela va à l'encontre de la logique de mixité sociale nécessaire !

Des listes établies dans la plus grande confusion

Le Ministère a choisi quatre critères pour établir la liste des établissements de l'éducation prioritaire. Ces informations, contestables, pas toujours très fiables ni actualisées, ont été plus ou moins prises en compte par les rectorats qui ont parfois utilisé d'autres critères sans les communiquer aux équipes et aux organisations syndicales. Ce manque de clarté dans le choix des établissements classés ou sortis de l'éducation prioritaire questionne. La fin de non-recevoir apportée par les directions académiques aux contestations est insupportable.

Aucune discussion n'a réellement lieu, et les listes académiques remontent au Ministère sans que des Comités Techniques n'aient été réunis. La liste définitive sera présentée au Comité Technique Ministériel du mercredi 17 décembre sans qu'aucun vote n'ait eu lieu !

Déjà des dysfonctionnements dans les réseaux REP+ préfigurateurs

Dans les établissements préfigurateurs de la réforme, le constat est clair : les promesses en matière de moyens supplémentaires pour ces éta-

blissements « prioritaires parmi les prioritaires » ne sont globalement pas tenues, ou a minima et sur la base du redéploiement. Dans le second degré, où sont les personnels santé-sociaux supplémentaires promis ? Où sont les postes permettant l'encadrement des 6e jusqu'à 16h30 ? Dans le premier degré, les ouvertures des classes de moins de 3 ans se font au compte-gouttes. Pour masquer des RASED incomplets, on agrandit, du moins sur le papier, les zones d'intervention des psychologues et maitres-ses spécialisé-e-s

pour couvrir les REP+. Par ailleurs, toujours dans le premier degré, les départs en formation se font dans des conditions de désorganisation totale pour les élèves et pour les équipes enseignantes. Depuis la rentrée, de nombreux remplacements ne sont plus assurés dans certains départements. Enfin, une hiérarchie intrusive se renforce, venant distribuer la bonne parole : des IEN et IPR font déjà la tournée des écoles et établissements REP + pour expliquer aux collègues comment faire leur travail correctement !

La contestation gronde : de nombreux établissements et écoles sont déjà fortement mobilisés

Des collègues et des parents sont mobilisés pour que la réalité de terrain soit reconnue et que leurs établissements restent dans l'éducation prioritaire ou soient classés REP+, dans de nombreuses académies : Toulouse, Aix-Marseille, Créteil, Versailles, Paris, Certains établissements sont bloqués depuis plus de 2 semaines comme en Seine-saint-Denis.

éducation
Sud
Solidaires

- **soutient toutes les mobilisations en cours, appelle à l'auto-organisation, à l'élargissement et à la coordination de ce mouvement de lutte.**
- **invite les collègues à discuter en assemblée générale de leur vision de l'éducation prioritaire et à formuler leurs revendications.**

Pour une véritable politique de justice sociale dans l'éducation prioritaire : diminution du temps de travail, temps de concertation pour les équipes, baisse des effectifs par classe, refus du tri social.

éducation
Sud **revendique :**

1 - Une baisse des effectifs par classe :

- 20 élèves maximum par classe, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.

2 - Une baisse du temps de travail :

- Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2nd degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes & 18 heures devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré

- 1/9^e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire

3 – Une vie scolaire renforcée pour les élèves

- 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire.
- 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

4 - Des dispositifs d'aide et de prévention complets

- 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1^{er} degré).
- Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue)

5 - Des mesures permettant la stabilisation des équipes

- La formation et la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s ainsi que le financement des études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement.